

VIE SYNDICALE LA VIE DES RÉGIONS UNSFA

POUR PLUS D'INFORMATIONS [WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR]

CONSTITUTION D'UN NOUVEAU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR LES LANDES ET LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUE

C'est à Dax dans les Landes qu'a eu lieu l'assemblée générale constitutive du Syndicat des Architectes 64-40 le 15 juin dernier.

Après un très large débat et une analyse sérieuse des problèmes du secteur d'activité de l'architecture dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, les participants décident à l'unanimité de constituer le "SIA 64-40", Syndicat interdépartemental des architectes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, affilié à l'Unsa.

Le SIA 64-40 a entrepris de mettre en place avec ses adhérents, toute une série d'actions prioritaires :

- 1) Susciter une plus grande transparence des appels à candidatures et concours.
- 2) Lutter contre les signatures de complaisance ainsi que les concurrences jugées déloyales ; sont visées les structures publiques ou parapubliques : elles privent de commandes les professionnels installés sur notre territoire ; elles coûtent à la collectivité et elles produisent une qualité architecturale inférieure...
- 3) Faire respecter non seulement le recours légal à l'architecte, mais aussi contester les recours à des projets de conception-construction non argumentés ou les procédures PPP (partenariat-public-privé). Envisager une interpellation commune par voie de presse, en accord avec les autres syndicats régionaux d'architectes.
- 4) Se faire l'écho et le porte-parole des actions menées par l'Unsa pour la défense et la promotion des architectes.
- 5) Prendre contact avec l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), dont l'Unsa est membre, ainsi qu'avec les syndicats de la branche des techniciens et conseils : Géomètres, Ingénieurs conseils, Économistes... afin de mener des actions communes dans les réunions ou événements professionnels départementaux. Contacter également la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et d'autres organismes pour siéger ou participer aux groupes de travail.
- 6) Prendre contact avec le cluster ESKAL ERREKA (Technopole Izarbel) ainsi qu'avec d'autres organismes de réflexion ou d'études dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement économique, etc... afin d'y adhérer et de participer à leurs actions,
- 7) Siéger dans les commissions paritaires régionales, lieux uniques où sont négociées les évolutions salariales ; l'Unsa étant reconnue comme syndicat représentatif.

→→→ BRUNO GOYENECHÉ

Secrétaire du SIA 64-40

→→→ LES MEMBRES DU BUREAU DU SIA 64-40

Président : Pierre Labadie Larroudé (e-mail : technorural@sfr.fr)

Secrétaire : Bruno Goyeneche (e-mail : goyeneche@architectes.org)

Trésorier : Jacques Bellocq (e-mail : bellocqarchitecture@wanadoo.fr)

TÉMOIGNAGE : POURQUOI MONTER UN OFFICE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS ?

"L'Office Général du Bâtiment (OGBTP) fédère les Offices Départementaux du Bâtiment, sources vives de nos réflexions. J'ai donc proposé à Michel Desvallées, architecte, qui a récemment porté la création d'un nouvel office en Haute-Savoie, d'en donner les raisons et d'en présenter, brièvement, l'activité".

Yves Genthon, président de l'OGBTP

Nous voulions sortir des préoccupations quotidiennes, dépasser nos oppositions entre entreprises et maîtrise d'œuvre pour comprendre les malaises et les blocages du monde du bâtiment en Haute-Savoie. L'OBT 74 est donc avant tout un espace de discussions entre entreprises, architectes et ingénieurs.

Par exemple, la maîtrise d'œuvre a dû entendre de la part des entreprises que les dossiers d'appel d'offres sont de moins en moins cohérents et qu'il est inadmissible que des erreurs dans les DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) soient supportées par elles sous prétexte que le marché est forfaitaire. Les entreprises de leur côté, ont dû entendre que la sous-traitance est de plus en plus envahissante, que les responsables de chantier sont moins présents, que les pilotes de chantier se trouvent seuls face à des ouvriers intérimaires ou sous-traitants non francophones.

Ensemble, nous avons constaté que maîtrise d'œuvre et entreprises doivent faire face à une plus grande complexité et rapidité du travail sans que les prix n'augmentent.

Nous avons dégagé des avis communs :

1. Autour de l'amiante : nous sommes inquiets. De nombreuses opérations seront bientôt impossibles par manque d'entreprises spécialisées, effrayées par la complexité et l'impression d'arbitraire donnée par les consignes de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Que faire de cette inquiétude?

2. Autour des offres anormalement basses : seules solutions pour nous tous, la rédaction par les entreprises d'un très bon mémoire technique, issu de l'examen d'un DCE complet. Une charte a été signée par des maîtres d'ouvrages locaux. L'OBT 74 soutiendra son application.

3. Autour des missions de maîtrise d'œuvre : les entreprises préfèrent des dossiers de consultation émanant de missions de maîtrise d'œuvre complètes. En Haute-Savoie, pour l'instant, l'entreprise générale est moins présente qu'ailleurs. Bien que la maîtrise d'œuvre sache parfaitement réaliser des missions complètes, de nombreux maîtres d'ouvrages locaux semblent évoluer vers des marchés de mission de base ou réduites. L'OBT 74 ira les rencontrer pour les persuader, au contraire, de confier des missions complètes à la maîtrise d'œuvre.

4. Et bien d'autres sujets à venir...

→→→ MICHEL DESVALLÉES

architecte DEPL, Initiateur de la création de l'Office Départemental du Bâtiment de Haute-Savoie

Pour toute création d'offices départementaux, contactez Sylvie Peignaux -
tél. : 01 40 69 52 27 - e-mail : ogbtp@wanadoo.fr